

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Pour tous nos projets, nous nous inscrivons de façon volontaire dans une démarche de concertation avec les acteurs locaux et les riverains. Un Comité Local de Suivi Éolien (CLSE) a été créé sous l'égide de la commune afin de contribuer au suivi des études et de mieux prendre en compte les enjeux locaux. Il réunit l'ONF, le PNR du Haut-Jura, le Groupe Tétrás Jura, la LPO, le fonds OSER, la Communauté de Communes du Haut-Bugey, l'Office de Tourisme du Haut-Bugey et les administrations.

Plusieurs réunions du CLSE ont déjà eu lieu en 2016 et 2017. Une permanence publique de présentation du projet sera organisée dans le courant de l'été 2019. Retrouvez toutes les informations sur le projet sur eolien-echallon.fr



Pour plus d'informations

N'hésitez pas à contacter :

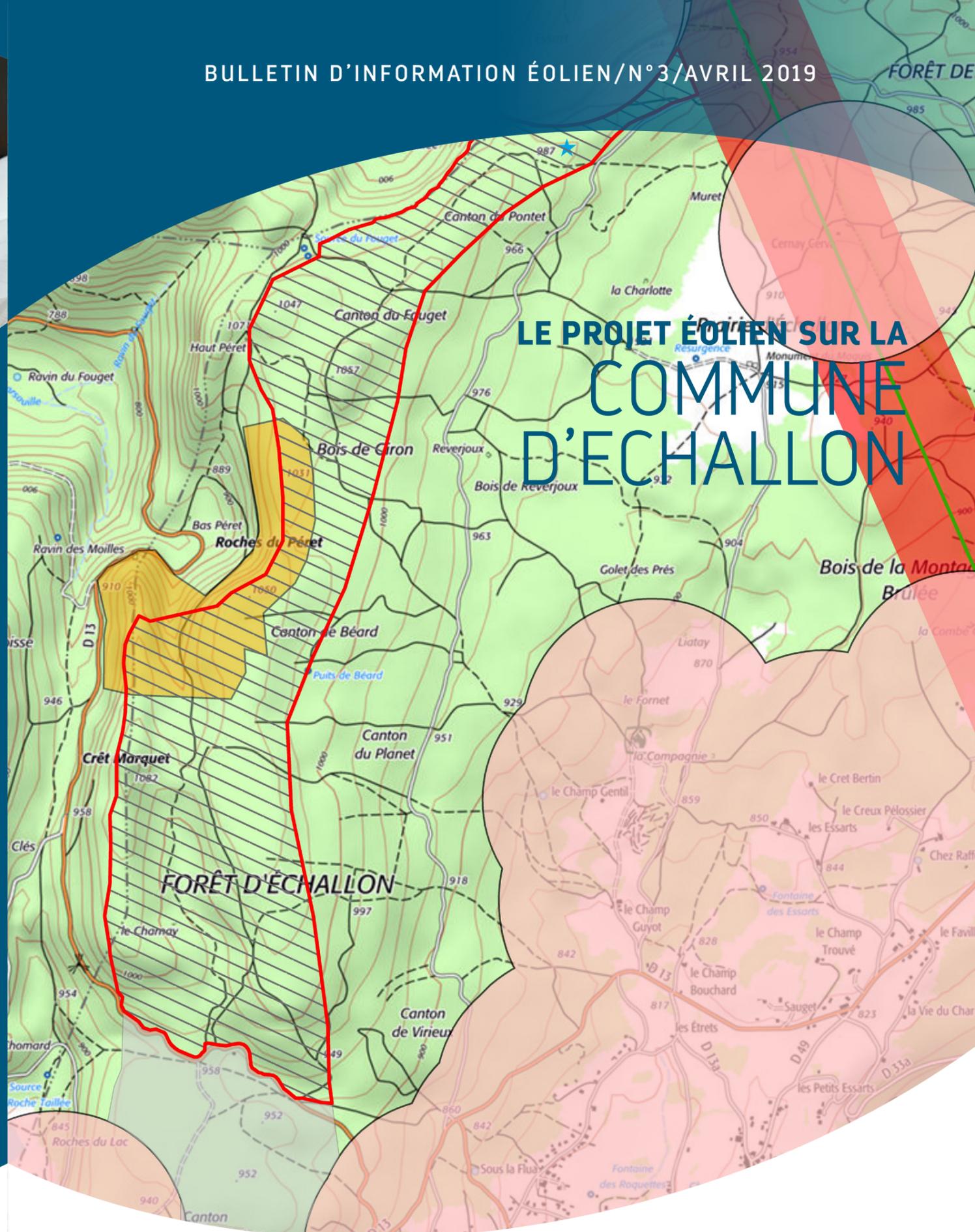
Gwenaëlle BORN
04 26 23 19 09
g.born@cnr.tm.fr

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

**LE PROJET ÉOLIEN SUR LA
COMMUNE
D'ÉCHALLON**



Graphistar 04/2019 - Photos © C. Morenc et CNR - Bibliola





Le projet éolien sur la commune d'Echallon 2018 : Une année pleine d'actions

De nombreuses investigations ont été menées en 2018 : le lancement de la campagne de mesure de vent en février, la première phase de l'étude acoustique en mars, la finalisation de l'inventaire de la biodiversité du site, l'étude d'accès pour le cheminement des éoliennes, les études de sol. L'année 2018 a également été marquée par la signature du partenariat qui regroupe la commune, CNR et le fonds OSER. Le calendrier a évolué pour prendre en compte les spécificités du site. Les études concentrées sur la crête de la forêt d'Echallon sont toujours en cours. Elles ont dû être soit prolongées, décalées ou complétées pour plusieurs raisons détaillées dans ce bulletin.

L'ÉTUDE DE VENT

Un mât de mesures de 50 m de hauteur a été installé au nord de la zone d'étude le 23 février 2018. Ce mât est équipé d'anémomètres et de girouettes. En octobre 2018, les haubans du mât de mesure ont été équipés à l'aide du Groupe Tétrás Jura de balisages, afin de les rendre plus visibles pour les Gélinittes des Bois.

Un radar (dit « SPIDAR ») a également été installé sur le site entre le 26 juin 2018 et le 3 janvier 2019. Il a permis de mesurer le vent depuis le sol jusqu'à 200 m d'altitude. Ce radar, alimenté à l'aide d'une mini-centrale photovoltaïque, était installé à proximité du mât de mesures. L'objectif est de déterminer le plus précisément possible les conditions météorologiques sur le site.

Les résultats de l'étude de vent seront disponibles au printemps 2019. Ils permettront de proposer plusieurs implantations du projet techniquement pertinentes. La configuration du parc dépendra en effet de la direction et de la force du vent, qui sont déterminantes pour choisir les éoliennes et optimiser la production.



Mât de mesure



Radar (dit « SPIDAR »)

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique est réalisée en plusieurs temps.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée sur une période d'un mois, entre le 02/03/2018 et le 09/04/2018. Cette campagne de mesures obligatoire, permet de caractériser l'ambiance acoustique du site, c'est-à-dire le niveau de bruit en l'absence des éoliennes.

Ce préalable est nécessaire car il permet de simuler le bruit induit par le futur projet dans son environnement. Le couplage de ces résultats à ceux de l'étude de vent, menée en parallèle, permettra d'estimer, en fonction des vitesses de vent, les niveaux de bruit au niveau des habitations une fois le parc installé. En effet les conditions de vent ont une influence importante sur la propagation du bruit. A savoir qu'une réglementation sonore stricte encadre en France les émergences autorisées à proximité des parcs éoliens.

L'ÉTUDE DE LA BIODIVERSITÉ

L'année 2018 a permis de finaliser les inventaires de la biodiversité sur le site et à ses alentours. CNR, accompagnée par le bureau d'études ENVOL, a partagé ces résultats avec les services de l'Etat et les associations de protection de la nature (DREAL, DDT, LPO, Groupe Tétrás Jura). Des discussions ont ainsi été engagées sur les mesures à prendre dès la conception du projet pour maximiser son intégration environnementale. Les réflexions issues de ces réunions de travail et de concertation seront intégrées au projet.

ET À APREMONT ?

La société Enercon construit actuellement un parc éolien sur les hauteurs de la commune d'Apremont. Le chantier a débuté, et les 5 éoliennes d'une hauteur totale de 189 mètres devraient être installées avant la fin de l'année 2019.

L'ÉTUDE DES SOLS

Le bureau d'étude Sage, spécialiste de l'ingénierie géotechnique en milieu montagnard, a été missionné sur plusieurs sujets.

- Une étude hydrogéologique vise à évaluer l'impact du futur parc éolien sur la qualité des eaux.
- Une étude géologique vise à évaluer le risque de présence de cavités souterraines sur l'ensemble de la zone de projet. Elle permettra de positionner les éoliennes dans des zones de risque moindre.
- Enfin, lorsque le positionnement des éoliennes sera déterminé, une étude géophysique sera réalisée pour lever le doute sur le sous-sol. Cette étude ne nécessite ni déboisement, ni travaux de terrassement.

Ces études ont débuté au cours de l'été 2018 et sont toujours en cours.

LES ÉTUDES D'ACCÈS

Les solutions de transport des éléments des éoliennes par les routes existantes jusqu'à la zone du projet sont à l'étude. Une première analyse réalisée par l'entreprise SETREO, spécialiste du transport exceptionnel, a confirmé la faisabilité du transport. Une étude complémentaire viendra préciser les aménagements à réaliser.

Au sein de la zone de projet, des pistes adaptées devront être créées pour pouvoir acheminer les éléments volumineux. La création de ces pistes est réfléchiée en concertation avec l'Office Nationale des Forêts. Une première étude a permis de confirmer la faisabilité technique de ces pistes.

Ce n'est que lorsque le positionnement des éoliennes sera figé, que le tracé de ces pistes pourra être définitif. Elles seront ensuite utilisées pour l'exploitation du parc éolien, mais également pour l'exploitation forestière des bois communaux.

UNE CONCERTATION TOUJOURS ACTIVE AVEC LA COMMUNE

La concertation avec la mairie est toujours très active et régulière. La commune d'Echallon reste au cœur du projet. Le partenariat imaginé et discuté depuis les premiers échanges entre CNR et la commune s'est concrétisé le 3 mai 2018 : la commune est maintenant actionnaire de la société porteuse du projet aux cotés de CN'AIR et du fonds régional OSER^(*). Cette prise de participation a été rendue possible par une subvention de l'ADEME relative à l'étude de vent. Ceci permet à la commune d'être force de propositions et de décision en phase de conception de projet. Durant l'année écoulée, des réunions d'information et de travail avec la commune ont eu lieu en mai et septembre 2018 et en février 2019.

(*) Le fonds OSER est un fonds d'investissement, créé à l'initiative de la Région Rhône-Alpes en 2014. Il a vocation à intervenir en prise de participation dans des projets d'énergie renouvelable sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes, sur des durées longues et en partenariat avec les acteurs du territoire.



LES PROCHAINES ÉTAPES

